

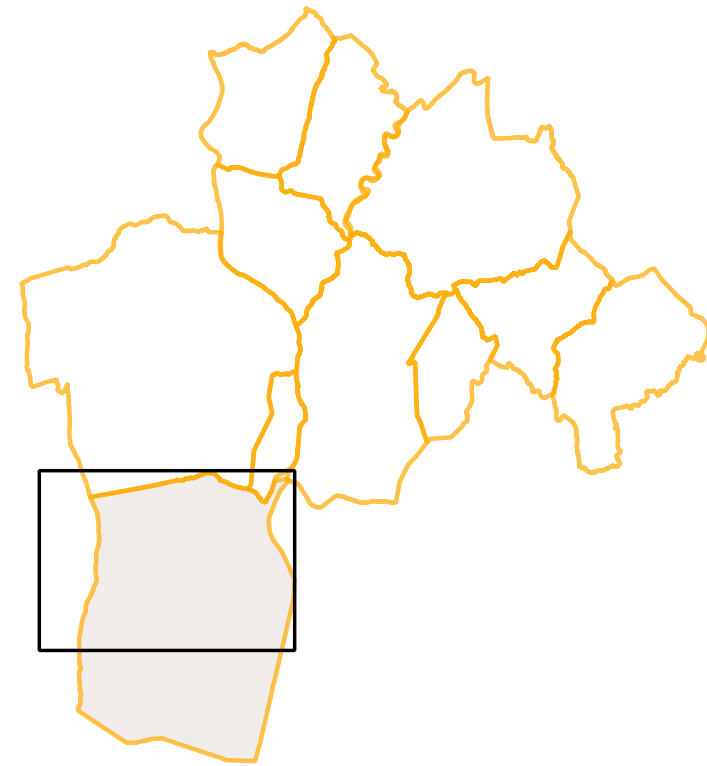


Plan local d'Urbanisme
intercommunal du Pays de Seyssel

Modification N°2

PLAN
N°3-1-a

Commune de
ANGLEFORT



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025,
approuvant la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté
de Communes Usse et Rhône
M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Édité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste
Territoires
demain

Géomaticien
CICL
CICL
CICL

Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

UHI1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée

UHI1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité

UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif

UE Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires

UX Zone urbanisée à vocation d'activités économiques

UX Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

UX Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

N Zone naturelle

Nb Secteur à vocation de gestion des activités de canivette

Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping

Nb Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers

Nb Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers de sports et loisirs

Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Périmètre de Mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

1AUH1 Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité

1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte

1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat

2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

A Zone agricole

Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Liste des emplacements réservés			
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
ER.1	Création d'un accès	Commune d'Angelfort	486 m²
ER.2	Elargissement et sécurisation du carrefour Rue du Four	Commune d'Angelfort	105 m²
ER.3	Création d'une aire de stationnement public et d'un équipement public	Commune d'Angelfort	625 m²
ER.4	Intégration dans le domaine public du Chemin de la Combe	Commune d'Angelfort	223 m²
ER.61	Aménagement et sécurisation de la voirie	Commune d'Angelfort	202 m²